

# Convention de l'archipel La Bascule

<b>Raison d'être</b>	<b>1</b>
<b>Description</b>	<b>1</b>
Le concept de l'archipel	1
Description de l'Archipel Bascule	2
<b>Voilier</b>	<b>3</b>
<b>Processus d'inclusion d'une île</b>	<b>4</b>
<b>Redevabilités d'une île</b>	<b>4</b>
<b>Processus d'exclusion d'une île</b>	<b>5</b>
<b>Communication externe</b>	<b>5</b>
<b>Juridique</b>	<b>6</b>
<b>Financement</b>	<b>6</b>
<b>Prise de décisions</b>	<b>7</b>
Comité de décisions	7
Processus de prises de décisions	8
<b>Adhésion</b>	<b>9</b>
<b>Engagements</b>	<b>9</b>

# Raison d'être

Renforcer la coopération de collectifs autonomes partageant l'ADN basculeurs et la détermination à basculer vers un modèle de société résilient et respectueux du Vivant.

## Description

### ***Le concept de l'archipel***

Faire partie d'un archipel, c'est reconnaître et faire de notre diversité une force.  
Se constituer en archipel est une forme de gouvernance.

Les éléments de l'archipel :

- **L'eau** : l'unité de l'archipel
- **Les îles** :
  - Chaque île a son **identité racine** avec sa propre gouvernance, ses membranes, sa culture, ses propres valeurs...
  - Chaque île a son **identité relation** pour pouvoir interagir et faire des projets avec d'autres îles : rendre visible son identité racine, ses projets passés, en cours et à venir, ses faiblesses, ses besoins et ses ressources (financiers, humains, de compétences...).
- **Les pirogues** (*c'est à dire les projets, ouverts aux autres îles*) : projets que chacun se sent libre de mettre à l'eau et dans lesquels les habitants d'autres îles sont invités à venir. Pas besoin d'être d'accord sur tout pour travailler ensemble, juste besoin d'être d'accord sur le projet.
- **Le voilier** : l'huile dans les rouages de l'archipel
- **Les habitants** : les membres de l'archipel qui peuvent, ou non, faire partie d'une île.

*Note :*

- *L'archipel est un **concept pensé par Edouard Glissant**.*
- *Et vous pouvez lire une **présentation** imagée par l'Archipel Osons les Jours Heureux [ici](#) (recommandé)*
- *Tout comme il n'y a pas une, mais des gouvernances partagées, nous ne pensons pas qu'il y a un unique fonctionnement de type archipel. Nous ne prétendons pas appliquer un fonctionnement archipel exactement tel qu'il a pu être imaginé par ses penseurs, mais tentons de nous en inspirer au mieux, enrichi par notre expérience de Bascule, pour servir la coopération et l'intérêt général dans notre contexte.*

### ***Description de l'Archipel Bascule***

#### **Les îles**

Une **île est un collectif de basculeurs indépendants** (juridiquement, en termes de communication, de gouvernance, de stratégie...) qui a une intention projet qui s'inscrit dans la Raison d'Être de l'archipel. Aujourd'hui, 8 avril 2020, les îles identifiables sont Bordeaux Bascule, Paris Bascule, ilot Vivant, Plouray, le ST et les alumnis.

### Les habitants

- Des basculeurs indépendants peuvent être des habitants de l'archipel sans faire partie d'une île.
- Tout membre d'une île devient automatiquement habitants de l'Archipel.

### La coopération des îles

- Permettre des espaces d'échange (formels et informels) pour tisser et renforcer des liens humains, économiques, de partage de compétences, d'expérience et de moyens pour s'entraider dans le développement heureux et à impacts de chaque île
- Faciliter la mise en place de projets communs :
  - actions externes communes (mobilisations, lobbying, facilitation, événements...)
  - actions internes (échanges de compétences, événements/réunions internes, mutualisation de RH, recherche de financements,... )
- Se soutenir en terme de visibilité et de réseau

### L'autonomie des îles

- **autonomie** juridique (sauf dans les cas d'exception où il y a utilisation de l'asso La Bascule)
- **autonomie** financière (bien qu'un fond de solidarité existe)
- **autonomie** en terme de gouvernance
- **autonomie** en terme d'image, d'identité

### 3 manières de voir l'archipel

- Une communauté de personnes ayant l'ADN Bascule
- Un mode de gouvernance pour se relier, partager et s'entraider (archipel)
- Une entité administrative et juridique représentant l'archipel

*Note : l'archipel est fractal, c'est-à-dire que nous proposons un archipel La Bascule, mais cet archipel s'inscrit dans un écosystème plus grand. Pour le moment, on ne tente pas de faire un archipel avec tout l'écosystème mais nous souhaitons à plus long terme le relier (ce qui ne veut pas dire fusionner) avec d'autres écosystèmes et archipels.*

## Voilier

### **Raison d'être :**

Mettre en place un cadre opérationnel au service de la raison d'être de l'archipel.

### **Redevabilités du voilier :**

- Assurer son fonctionnement :
  - Définir ses rôles
  - Recruter ses membres
- Créer un **cadre** soutenant au bon fonctionnement de l'archipel :
  - Récolter les **besoins** des îles et les rendre visibles aux autres îles
  - Mettre en place des moyens pour répondre aux besoins
  - Animer et faire vivre l'Archipel

- Gérer les outils de communication de l'archipel (site internet, réseaux sociaux)
- Gérer le fond de solidarité de l'archipel (comptabilité, pas fléchage)
- Référent des démarches administratives de l'archipel
- **Accompagner** des îles vers leur autonomie :
  - Soutien sur la mise en place de leur modèle économique, leur gouvernance, etc.

### Mandat du voilier

- Le voilier a **souveraineté opérationnelle** sur le choix et la mise en place des moyens pour répondre aux besoins en fonction de ce qu'il juge être le mieux pour la plupart des membres et de ses moyens humains et techniques après consultation des îles
- Le voilier s'assure de la mise en place d'espace de **consultations** et d'alimentations
- Le voilier ne prend pas de décision seul sur des **sujets autres qu'opérationnels**
- En cas de non respect du mandat par le voilier, le comité le notifie et si cela se reproduit, une GPC peut être saisie avec les mesures qui semblent justes en fonction de la situation

### Notes :

- *Faire "avec" mais pas "à la place de..."*
- *Le voilier est moteur des décisions du Comité, il a un pouvoir de proposition mais pas de pouvoir de décision*
- *Il ne peut pas être reproché au voilier le délitement des îles*
- *Le voilier n'est pas une île mais fait partie de l'archipel en étant rattaché à sa structure juridique (dont il est le garant et gérant)*

## Processus d'inclusion d'une île

L'archipel se réserve le droit d'avoir des périodes "ouvertes" et des **périodes "fermées"** à l'inclusion de nouveaux collectifs pour se concentrer sur sa (re)structuration ou la solidification de ses bases.

### Condition d'inclusion :

- 50% ont fait (ou vont faire) une formation à la posture de coopération (parmi les membres actifs et décisionnaires de l'île)
- signer la présente Convention et ses engagements
- signer la charte des valeurs
- L'île fait une vidéo répondant à ce questionnaire
- L'île appelle de toutes les îles pour se présenter et se renseigner sur les autres îles

L'île candidate est sa propre juge dans ce processus.

### Notes :

- Dans la logique d'être un archipel ouvert et autonome, l'inclusion d'une île qui le souhaite vraiment est assez simple et ne prend que peu de temps aux autres îles
- Dans la logique qu'un archipel promeut la coopération, donc la rencontre, le dialogue, ..., l'inclusion d'une île implique une prise de contact "humaine" et personnalisée avec les autres îles.
- *Pour rappel dans la vision archipel, les collectifs sont souverains dans leur processus d'inclusion et d'exclusion*

## Redevabilités d'une île

- Notifier ses besoins au voilier et être force de proposition par rapport à ceux-ci
- Faire sa participation consciente à chaque trimestre
- Aider les autres îles en conscience de ses possibilités (temporelles, techniques et humaines)
- Faciliter l'organisation et participer aux événements de l'archipel en conscience de ses possibilités (idem)
- Choisir la personne qui participera au comité de décision (possibilité d'avoir 2 personnes à partir de 10 habitants sur l'île). Le mode d'élection et la durée du mandat sont choisis par l'île.

*Note : le comité de décision est décrit plus bas*

## Processus d'exclusion d'une île

### Raisons d'une exclusion

- Une île qui aurait, après mise en garde, entrepris des actions allant à l'encontre de la charte des valeurs
- Une île ne répondant volontairement pas à ses redevabilités envers l'archipel
- Une île empêchant la coopération entre des îles

N'importe quel membre de l'archipel (incluant le voilier) pourra rajouter des raisons d'exclusion qui seront votées par le comité par vote majoritaire à 80%

### Processus d'exclusion

1. N'importe quel membre de l'archipel (incluant le voilier) peut déclencher le processus s'il estime qu'une raison d'exclusion a été franchie
2. Cercle de médiation dans un premier temps avec 2 représentants de l'île en question, 2 représentants des impactés, 3 membres du comité tirés au sort
3. GPC entre toutes les autres îles (un référent/île)

## Communication externe

**Pas de projets au nom de La Bascule (sauf exception).**

**On ne peut pas parler ni agir au nom de l'archipel "La Bascule"/ au nom de "La Bascule".** Mais on peut dire qu'on en est membre de l'archipel "La Bascule"/ membre de "La Bascule".

Les différentes îles peuvent, si elles le souhaitent, choisir de réutiliser la **charte graphique et la base logo** de "La Bascule" tant que ce n'est **pas le logo de La Bascule**.

Les différentes îles peuvent, si elles le souhaitent, **avoir le mot bascule** dans leur nom.

L'archipel met des **canaux de communication** (site internet, réseaux sociaux) à disposition des îles pour relayer à minima leurs actions. Mais l'archipel n'héberge pas de groupe facebook ou page facebook d'îles.

Les îles peuvent également se relayer entre elles, à travers leurs propres réseaux, si elles le souhaitent (sites, réseaux sociaux...).

*Note :*

- *Des cas exceptionnels permettent d'imaginer un projet porté au nom de La Bascule (en tant qu'archipel) si et seulement si validation de toutes les îles pour ce faire. Mais cela doit rester des cas de force majeure, ce n'est absolument pas le but de l'archipel d'être une entité qui porte des projets. Son but premier est de permettre la reliance, l'entraide, le partage.*
- *Il peut y avoir une période transitoire pour les îles actuellement hébergées sur la Bascule*

## Juridique

**Existence d'une association loi 1901 "La Bascule"** pour simplifier certaines démarches.

Les **co-présidents** sont les membres du comité de décision (sauf exceptions(\*)).

Si besoin, les projets portés par des collectifs ou coalition de collectifs sans structure juridique peuvent être portés **administrativement** (pas en terme de communication) par l'association "La Bascule" pour simplifier les démarches. Le cas échéant, une validation de l'archipel est alors nécessaire.

*(\*) Exemple d'exception : dans le cas où certaines îles décideraient d'avoir un membre tournant au comité de décision, l'île élirait par ailleurs son co-président au bureau de l'association pour une durée de 6 mois minimum*

## Financement

Fonctionnement en **participation consciente** monétaire ou non monétaire.

La participation n'est pas libre, elle est **obligatoire** mais n'est pas forcément monétaire. Les participations conscientes sont rendues **transparentes** dans un document accessible à tout l'archipel.

### **Participation monétaire Consciente au fond de solidarité**

Redevabilité du fond de solidarité :

- provisionner pour incuber des îles (*perspective court terme*)
- provisionner pour fournir un complément de revenu aux habitants des îles le nécessitant (*perspective moyen terme*) dans l'optique d'un revenu de base au sein de l'archipel (*perspective long terme voire étoile*)

**Participations non monétaire et consciente** à l'archipel et/ou à ses îles :

*Exemples :*

- *Mécénat de compétences (rénovation bâtiment, permaculture, bricolage, événementiel, cuisine, graphisme, montage et/ou réalisations de vidéos, développement web,...)*
- *Don/prêt : nourriture, meubles, matériels de brico, de cuisine,...*
- *Temps (cuisine, bénévolat sur un événement, maraîchage pour une autre île,..)*

Notes :

- *Le comité de décision pourra faire évoluer les modalités de la participation monétaire au fond de solidarité s'il juge cela nécessaire.*
- *Pour ce qui est de la PC, il est rappelé que la PC est l'équilibre entre*
  - *Ce qui est selon moi juste pour celui/celle qui la reçoit (en regard du travail fourni, de ce que j'estime avoir reçu, de la plu-value...) et*
  - *Ce qui est juste pour moi (en regard de mes moyens).*

## Prise de décisions

L'archipel est un mode de gouvernance **priviliégiant le partage et l'alimentation et non la décision**. Ainsi, dans l'esprit, le maximum de décisions sont prises à l'échelle des îles, des pirogues (i.e des projets communs) et du voilier.

Toutefois, afin de garder de la flexibilité, il est possible de prendre des décisions globales à tout l'archipel.

Il y a 2 types de décisions :

- **Administratives et opérationnelles** : décisions structurelles sans enjeux, travail administratif, choix d'outils de travail, ... qui ne sont pas engageantes et stratégiques pour l'archipel. Ce niveau est géré par le voilier, nourri par les alimentations et le soutien des habitants de l'archipel, afin de répondre au mieux à leurs besoins.
- **Stratégiques** : structuration, financement, nouveaux membres, identité (raison d'être, communication) et Convention. Ce niveau est géré par le comité des décisions avec un certain processus (voir ci-dessous).

*Note : pour rappel, les projets ayant lieu au sein de l'archipel sont autonomes et souverains sur leurs prises de décisions.*

### Comité de décisions

Chaque île élit un ou 2 membre(s) au sein de son île pour faire parti de ce comité. La méthode d'élection et la durée du mandat sont laissées libres à l'île.

#### Raison d'être du comité :

Prendre les décisions qui concernent l'ensemble des membres de l'archipel.

#### Redevabilités des membres :

- Représenter son île lors des prises de décisions (ça peut être en la consultant ou en étant légitimé par celle-ci pour prendre les bonnes décisions, chaque île définit le mandat qu'elle donne à son représentant à ce sujet)

- Répondre aux sollicitations pour les prises de décisions
- S'assurer de son remplacement si nécessaire et de la bonne transmission d'informations au dit remplaçant le cas échéant

## ***Processus de prises de décisions***

Lors de ces cas qui se veulent exceptionnels, voici le **processus pour des décisions stratégiques** :

Nous fonctionnons par consentement utilisons la GPC si nécessaire.

Des sondages réalisés par des personnes proposant sur une plateforme numérique permettront de définir si la GPC est nécessaire.

Le voilier s'assure du bon déroulé de ces sondages.

Pour chaque décision, seul le comité de décision participe.

*Note : si le proposant juge cela nécessaire, en conscience du temps que ça demande aux autres îles, il peut directement passer par la GPC sans passer par le sondage.*

### Déroulé d'un sondage :

Explicitation de la proposition

- Je consens
- Besoin de clarif ne me permettant pas de savoir si je consens : ...
- Objection sauf si : ...

A partir de là, plusieurs possibilités :

- **Tout le monde valide** → la proposition est validée automatiquement
- **Il manque des validations** car non participation au sondage → le voilier contacte les îles pour leur rappeler de participer
- **Besoin de clarif** : réponse à la clarif par le proposant (au téléphone ou sur le chat) puis l'île valide ou objecte en fonction sur le sondage
- **Objection si ...** : l'île formule l'objection
  - soit le proposant choisit de prendre la bonif et de refaire une proposition pour que tout le monde la valide
  - soit le proposant discute avec la personne (avec ou sans facilitation) qui a une objection pour trouver un accord sur une autre bonification puis refait une proposition pour que tout le monde la valide (si tout le monde valide pas à ce second tour GPC)
  - soit le proposant décide de passer en GPC

*Note : les habitants non membres d'une île ne font donc pas partie de ces prises de décisions.*

*Justifications :*

- *Les habitants sans île ne seront pas impactés par les prises de décisions. Ils peuvent mené des projets (mais aucune décision qui concernent les projets ne sont prises par le comité). Ils ne peuvent pas (tant qu'ils n'ont pas créé d'île) disposé du fond de solidarité. Ils peuvent mettre de l'argent dans le fond de solidarité.*
- *Confiance en l'IC de toutes les îles*
- *On pourrait voir ça comme un défaut du modèle mais le défaut c'est le fait qu'il y ait des prises de décisions et normalement c'est pas le cas pour un archipel*



- Une île spécifique pour les “sans” îles n’auraient pas de cohérence car ses membres n’auraient pas de raison d’être commune et donc “pas les mêmes intérêts à défendre”
- Si un habitant souhaite réellement prendre part aux décisions, c’est qu’il y a des intérêts en terme de projets ou de finance donc il créera très probablement une île
- ET Possibilité d’assister en bocal
- La convention pourra être modifié avec le processus suivant

## Adhésion

Toute île ou habitant doit adhérer à La Bascule.

### Montant :

- Personnes physiques : à partir de 10 €/an + PC
- Personnes morales : selon le chiffre d’affaire :
  - CA < 50 000 € : 30 €/an
  - CA entre 50 001 et 400 000 € : 100 €/an
  - CA > 400 001 € : 250 €/an

*Note : Les habitants membres d’une île n’ont pas besoin d’adhérer en tant que personne (mais ils peuvent).*

## Engagements

Ces engagements sont à signer chaque année par les îles (et les habitants n’ayant pas d’île)

- J’ai / Mon collectif a bien lu cette Convention et **compris** le fonctionnement de La Bascule
- J’ai / Mon collectif s’engage à respecter ses **redevabilités**
- Je / Mon collectif **donne mandat au voilier** pour mettre en place le nécessaire pour assurer ses redevabilités
- Je / Mon collectif s’engage à respecter la section **communication** de cette Convention
- Je / Mon collectif **approuve** cette Convention
- J’**adhère** à la Bascule

### Signature du ou des représentants de l’île

Prénom Nom :

Date :

Signature :

